

Afin que vos vacances se déroulent dans de bonnes conditions et que vous puissiez profiter de tous les services au sein de nos campings nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des conditions générales de vente.

La validation du contrat de réservation vaut acceptation des conditions générales de vente ainsi que du règlement intérieur du camping disponible

1°) Conditions de réservation

- Le camping propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le camping se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.
- Le camping est libre d'accepter ou de refuser toutes demandes de réservation, en fonction de la disponibilité ou tout autre motif légitime.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping. Le contractant doit obligatoirement être présent pendant toute la durée du séjour.
- Toute personne contractant doit être âgée d'au moins 18 ans. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.
- Sur tout le camping, les enfants sont sous la responsabilité et surveillance de leurs parents ou responsables légaux.

1.1°) Emplacement camping

La formule CONFORT comprend l'emplacement pour 2 personnes le véhicule, l'accès aux sanitaires, une caravane une toile de tente ou un camping-car et l'électricité.

La formule GRAND CONFORT (concerne les campings disposant de ce type d'hébergement) comprend la formule CONFORT plus l'eau et l'évacuation.

La capacité d'accueil est de 6 personnes. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux vacanciers arrivants avec un nombre de personne excédant la capacité indiquée, étant précisé qu'un enfant compte pour une personne.

Il est impératif de nous communiquer à la réservation le détail de tous les équipements à installer durant le séjour

1.2°) Location

Le camping vous propose un large choix de gamme de locatif allant de 2 à 8 personnes. Le premier chiffre correspond à la capacité conseillée par le camping et le second à la capacité maximale d'accueil. Le camping se verra dans l'obligation de refuser l'accès au camping aux vacanciers arrivants avec un nombre de personne excédant la capacité d'accueil maximale indiquée. Le non-respect de cette règle, entraînera automatiquement une facturation supplémentaire fixée par le camping.

Aucune installation (tente), véhicule ou personne supplémentaire n'est acceptée sur l'emplacement des locations sans accord du camping.

2°) Taxe de séjour

- Les prix sont valables pour la saison 2020. Ils s'entendent en euros, TVA incluse.
- Le montant de la taxe de séjour est variable selon les communes et d'une année sur l'autre. Pour la saison 2020 elle est de 61 centimes d'euros par adulte et par jour

3°) Conditions de paiement

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant la date de début du séjour, la réservation n'est effective qu'après versement des 25 % d'arrhes, déductibles du montant du séjour, et les frais de réservation non déductibles. Le solde de la redevance sera payable 30 jours avant l'arrivée.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

- Nous vous rappelons que vous avez 8 jours pour nous faire parvenir vos arrhes, passé ce délai l'annulation sera systématique
- Le solde du séjour sera payable au plus tard 30 jours avant la date de début de séjour, passé ce délai, l'annulation sera systématique et les 25 % du montant du séjour, versés à titre d'arrhes, seront acquis.
- Frais de réservation : 5€ pour les séjours en avril, mai, juin et septembre, 20 € pour les séjours en juillet-août. 30€ pour les séjours éligibles VACAF Camping le Bois soleil.

3°) Mode de paiement

- A plus de 30 jours avant l'arrivée, les campeurs et locataires pourront utiliser les modes de paiements suivants : chèque, carte bancaire (Visa & Mastercard), chèques vacances, virement bancaire. Pour le paiement en virement bancaire, veuillez contacter le camping. Pour tout envoi de chèques vacances, nous vous conseillons vivement de faire un envoi en « valeur déclarée ». Dans le cas contraire, le camping décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol lors de l'acheminement de votre règlement. Les chèques vacances doit être remis avec son talon d'origine. Le champ « nom du titulaire » doit obligatoirement être rempli, ils doivent être tous détachés du chéquier et non agrafés et scotchés.
- Dossier VACAF (concerne les campings agréés VACAF) : Le paiement par bons Caf ou par le dispositif VACAF est assujéti à l'acceptation de votre séjour par votre Caf qui fixe le montant de l'aide consentie. Le camping ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable si le montant annoncé n'est pas conforme au montant réel de l'aide versé après le séjour.
- A moins de 30 jours avant l'arrivée, la totalité du séjour doit être réglé avant votre arrivée. Les campeurs et locataires pourront utiliser les modes de paiement suivants : carte bancaire (Visa & Mastercard), chèque vacances, virement bancaire.

4°) Modification & annulation

- Toute modification au contrat doit être signalée à l'arrivée. Ne seront acceptées que les personnes dont le nom et l'âge figurent sur le contrat. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur. Toute modification doit donner lieu à une confirmation écrite de la part du client (courrier ou e-mail) et reste sous réserve de la disponibilité et d'acceptation par le camping
- Assurance annulation : le camping vous propose de souscrire à une assurance annulation (3% du montant du séjour)
- Une assurance annulation est vivement conseillée, la souscription à l'assurance annulation est obligatoirement effectuée et payée à la réservation ou au plus tard dans les 48h qui suivent.

En cas d'annulation : Confirmation par courrier recommandé

- En cas d'annulation sans souscription à la garantie annulation, l'ensemble des sommes versées sera conservé et aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas d'annulation avec la souscription à l'assurance annulation, les sommes versées pourront être couvertes par la garantie selon les conditions générales d'annulation.
- Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location prévue s'il restait sans nouvelles 48 heures après la date d'arrivée prévue.
- En cas de désistement 30 jours avant la date d'arrivée, les arrhes seront remboursées ; passé ce délai, les sommes versées resteront acquises. Dans tous les cas, les frais de gestion resteront acquis.
- Lorsque le séjour est réglé en totalité, il n'y a aucun remboursement possible.
- Lorsque le séjour est commencé, il n'y a plus de remboursement possible pour cause de départ anticipé qu'elle qu'en soit la raison.

5°) Séjour

- L'emplacement est à votre disposition à partir de 14h.
- Le locatif est à votre disposition à partir de 15h.

Caution

- Emplacement : une caution de 20€ vous sera demandée lors de votre arrivée en empreinte bancaire ou espèces. Celle-ci vous sera restituée lors de votre départ.
- Locatif : Une caution de 270€ est exigée à l'arrivée en empreinte bancaires ou espèces, celle-ci sera annulée sous 7 jours après vérification du locatif, sous déduction des détériorations et/ou manquants. Il vous sera retenu 100 € si le mobil-home et ses accessoires ne sont pas laissés aussi propres que vous les avez trouvés lors de votre arrivée

Responsabilité

- La responsabilité du camping n'est pas engagée en cas de :
 - vol, perte ou dommage de toute nature pendant ou suite à un séjour
 - panne ou mise hors service des équipements techniques.
- Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance des ses objets personnels (vélos, etc...). Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur

Règlement intérieur

- Les clients sont tenus de respecter le règlement intérieur (affiché) à l'entrée du camping. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Visiteurs

- Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant et s'être acquittés du tarif en vigueur les visiteurs pourront être admis sur le terrain de camping. Les voitures des visiteurs sont interdites sur le terrain de camping.

6°) Droit à l'image

Vous autorisez gracieusement le camping à utiliser les photos et vidéos de vous et de tous les participants à ce séjour, qui pourraient être prises lors de ce dernier pour les besoins publicitaires du camping (brochure, site internet, encart) et ce sans limitation de durée.

Dans le cas contraire merci de remplir l'encart ci dessous :

Je soussigné(é)..... n'autorise pas le camping, à faire reproduire, publier, éditer ou représenter mon image et celle de tous les participants à ce contrat, pour ces besoins publicitaires, sur quelques supports que ce soit (papier, internet, audio)

7°) Médiation des litiges à la consommation

Conformément aux dispositions du code de la consommation concernant « processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif peut-être contacté par :

- ✓ Par voie électronique www.medicys.fr
- ✓ Voie postales MEDICYS Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice 73 boulevard de Clichy 75009 Paris.